

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mercredi Vingt-deux du mois de Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE** : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Rebecca BELLEVAL – Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Ghylaine JEANNE.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nanouchka LOUIS (a été déconnectée momentanément) – France-Enna URBINO – MM. Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM. Stéphane URIE (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mmes Mégane BOURGUIGNON (s'est momentanément déplacée) – Yane BEZIAT (excusée ; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – M. Lucas ALBERI (a été déconnecté définitivement) – Mme Maguy BORDELAIS (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

**Madame Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**  
.....

**TRANSFERT DE COMPETENCE  
« DEFENSE EXTERIEURE  
CONTRE L'INCENDIE »  
A LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU SUD-  
EST GRANDE-TERRE  
«LA RIVIERA DU LEVANT »**

**CM-2021-7S-DAJ-85**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2225 - 2 ;

**Vu** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 créant un établissement public local à caractère industriel et commercial "Syndicat-mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de la Guadeloupe" ;

**Vu** le courrier du Préfet de la Région Guadeloupe en date du 2 août 2021 ;

**Considérant** que l'article L.2213-32 du CGCT, place sous l'autorité du Maire, "la défense extérieure contre l'incendie" (DECI) qui comprend la police administrative spéciale et le service public de la DECI ;

**Considérant** que la police administrative spéciale de la DECI attribuée au maire est transférable au Président de l'EPCI ;

**Considérant** que la loi du 29 avril 2021 créant le syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe transfert de facto, la compétence "défense extérieure contre l'incendie de la Communauté d'agglomération" vers le dit syndicat ;

**Considérant** que le transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie ne peut être effectué de façon directe au Syndicat Mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de la Guadeloupe" ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

- Article 1 :** D'autoriser le transfert à la Communauté d'agglomération du Sud-Est Grande-Terre "La Riviera du Levant", du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- Article 2 :** De prendre acte que le transfert de ce service public "Défense Extérieure Contre l'Incendie" entraîne de plein droit le transfert à la Communauté d'agglomération, l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à son exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui sont rattachés à la date du transfert.
- Article 3 :** D'autoriser le maire à prendre toutes les mesures, en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**05 JAN. 2022**

Et publication ou notification le

**05 JAN. 2022**

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2021

Pour ~~extraire~~ **certifié conforme**



**- Cédric CORNET -**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Transfert de compétence "Défense extérieure contre l'incendie" à la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre "La Riviera du Levant";

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/01/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/01/2022

---

**Numéro de l'acte :** CM20217SDAJ85 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 971-219711132-20211222-CM20217SDAJ85-DE

---

**Date de décision :** 22/12/2021

**Acte transmis par :** Harry BEAUBOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes  
9.1.3. Autres